

POINT PRESSE DU 26/11/2019

En présence de M. MONTIN – Président de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Cantal (AMF 15)

En introduction, M. MONTIN a souhaité rappeler l'objectif de ce point presse :

- Retours et ressentis de l'AMF 15, à la suite du Congrès des Maires qui s'est tenu du 18 au 21 novembre 2019
- Actualités et priorités de l'Association Départementale

M. le Président a souhaité s'associer à l'hommage fait durant le Congrès à M. Jean-Mathieu MICHEL, Maire de SIGNES en précisant que « *le sort de notre collègue est terrible, mais forte heureusement, c'est un cas exceptionnel* », en rappelant qu'il ne faut pas dramatiser la fonction de Maire qui reste « *une fonction positive, très riche, et passionnante qui apporte beaucoup à ceux qui l'exercent mais c'est également une fonction difficile qui s'est encore complexifiée durant le mandat 2014-2020* ».

Question : « L'AMF 15 a-t-elle une vision concernant les élections 2020-2026 en terme de renouvellement des candidatures ?

- « *Une vision de plus en plus claire ! Il y a 6 mois, les sondages précisait que plus de la moitié des maires ne se représenteraient pas, pour in fine, je pense, avoir 30 % de renouvellement en 2020, du notamment à des phénomènes naturels avec des élus qui sont arrivés à la fin d'un cycle et qui souhaitent céder leur place* ».
- M. MONTIN a souligné la difficulté pour les élus de concilier vie professionnelle, vie personnelle, et fonction d'élus, avec une volonté du gouvernement de tendre vers une facilitation à travers la loi « Engagement et proximité ». Une inquiétude subsiste quand à ce projet de loi qui ne doit pas « *être une occasion ratée* » de renforcer l'autorité des maires, et d'améliorer le statut de l' élu.

Retours et ressentis de l'AMF 15, à la suite du Congrès des Maires qui s'est tenu du 18 au 21 novembre 2019

Plusieurs sujets ont été abordés :

1- La place des Maires et communes au sein de l'intercommunalité :

Il en ressort qu'une vraie interrogation demeure, avec des Maires qui se sentent délaissés et ne retrouvent pas leur place dans la nouvelle organisation des EPCI qui se voient attribuées des compétences élargies. Il est nécessaire de mettre en place un vrai fonctionnement démocratique au sein des communautés de communes.

La structure de la communauté de communes associée aux spécificités géographiques de notre territoire cantalien renforce le fait qu'aujourd'hui les communautés de communes ne sont pas abouties en terme de représentativité des communes et en terme d'organisation territoriale.

Question : Quelle est la priorité aujourd'hui pour les élus cantaliens ?

- « La stabilité, on ne veut plus de bouleversement. Les Maires ont besoin de respiration. » Cependant, il est à noter que le versant de la stabilité et le fait de figer une situation qui n'est actuellement pas satisfaisante pour nos territoires ruraux.

2- La question de l'eau et de l'assainissement

M. le Président a fait le constat qu'à l'heure actuelle, la compétence eau et assainissement est une compétence forte des communes ou syndicats mais le législateur souhaite transférer ces compétences au niveau de l'intercommunalité.

Une prise en compte des demandes des élus est néanmoins à noter avec un projet de loi qui tendrait vers « une liberté laissée aux territoires de transférer ou non ».

3- Les finances des collectivités

Le sujet majeur de la suppression de la Taxe d'habitation a été abordé en rappelant les principes :

- En remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière ;
- Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA (sans que cela n'ait d'effet pour les contribuables).

M. Le Président a souligné l'importance de réhabiliter le sens de l'impôt : « c'est le moyen d'offrir des services partagés à la population, sans ce lien fiscal le citoyen devient un consommateur de services et non plus un acteur. »

4- La question de l'environnement

D'une manière générale, l'AMF 15 constate que la thématique environnementale est largement présente dans les discours mais assez peu dans les décisions et dans les faits.

Question : quelles décisions, les élus cantaliens, auraient-ils un intérêt à prendre au sujet de l'environnement ?

M MONTIN a souhaité mettre l'accent sur 2 points :

- La question de l'énergie de de la consommation des bâtiments publics : où l'intervention de la puissance publique et des élus est nécessaire pour parvenir à maîtriser notamment les coûts de fonctionnement.

Pour illustrer ces propos, M. Le Président a détaillé les outils en matière de lutte contre la précarité énergétique qui ont fait leur preuve sur le territoire avec l'exemple des réseaux de chaleur bois et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

- La question du transport dans un espace géographique tel que le Cantal : avec le souhait de voir le co-voiturage se développer dans une large mesure.

➔ Synthèse du congrès du point de vue de l'AMF 15

M. le Président a souligné que le congrès des maires et un rendez-vous important pour les élus cantaliens « c'est un temps fort de la vie de l'AMF, qui permet aux Maires de se connaître et d'échanger sur les sujets d'actualités. »

La hauteur de vue et les différentes contributions de la part des représentants de l'AMF et notamment du Président, M. BAROIN a été salué par l'ensemble des élus cantaliens.

Concernant la venue et le discours du Président de la République, Emmanuel MACRON, M. MONTIN, précise que la présence du Président est plus que souhaitable chaque année.

Le discours du président de la République a laissé cependant les élus sur leur faim, avec un discours « *bavard et tiède, sans réponses concrètes apportées aux maires.* »

Actualités et priorités de l'Association Départementale du Cantal

Les missions majeures de l'AMF 15 ont été rappelées : « *L'AMF est une béquille pour les élus sur une multitude de questions, la mission première étant d'être à l'écoute des collègues et de pouvoir leur apporter des éclaircissements et des réponses synthétiques et justes sur les questions quotidiennes.* »

Les sujets d'actualités de l'AMF 15 :

- **Téléphonie et lien avec l'opérateur Orange :**

M. MONTIN se réjouit de l'instauration d'un véritable dialogue, suite à l'intervention de l'ensemble des élus à Laveissière en octobre 2018 sous le slogan « Dans nos zones rurales, Orange ne répond plus ». Cependant, de vrais problèmes de réactivité demeurent.

- **Réforme des Trésoreries :**

Une motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural a été prise par une grande majorité des communes du Cantal qui précise que les élus s'opposent à cette nouvelle étape du démantèlement.

En effet, à la lecture du 1^{er} schéma, le département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

M. MONTIN a réaffirmé : « *l'importance et l'intérêt pour les collectivités territoriales d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable est responsable sur les finances de la collectivité.* »

- **Motion relative aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)**

M. DELCROS, sénateur du Cantal, a alerté les élus sur la fin programmée du dispositif concernant les ZRR, en témoigne les recommandations rédigées dans le cadre de la mission sénatoriale.

Les mesures portées par ce dispositif (exonérations fiscales, bonus des dotations aux collectivités, etc.) constituent des soutiens efficaces à l'attractivité des zones rurales.

En ce sens l'AMF 15 souhaite que ce dispositif soit prorogé au-delà de 2020

- **Implantation des Maisons France Services**

Le gouvernement a rappelé sa volonté d'installer 2 000 maisons France Service d'ici à 2022, en les positionnant en tant que guichet unique de services pour les citoyens, favorisant ainsi la proximité. M. MONTIN souligne qu'une attention particulière de la part de l'AMF 15 sera faite concernant l'installation de ces maisons en veillant à : « *ne pas créer de la concurrence entre les territoires et en favorisant un maillage territorial. La question des moyens en*

ingénierie et en fonctionnement apporté par l'Etat en faveur des collectivités est également un point de vigilance. »

- **Second avenant à la convention triennale : « Pour un aménagement du territoire scolaire cantalien »**

La convention arrivant à échéance le 20 octobre 2019, un 2^{ème} avenant est en cours de validation pour concrétiser la poursuite de cette convention visant à favoriser : « *Une École de qualité accessible à tous* ». Le travail partenarial mené conjointement avec l'inspectrice de l'Académie, le Rectorat et l'AMF 15 permettra de signer ce 2nd avenant dès le début de l'année 2020.

Question : Quel est le ressenti de l'AMF 15 au sujet du mouvement des Gilets jaunes dans le cantal ?

- M. Le Président a précisé que « *C'est un mouvement inhabituel et compliqué, les gens qu'on n'entend jamais ont pu prendre la parole. Il est cependant nécessaire d'éviter deux écueils concernant ce mouvement, à savoir : le suivisme et le mépris de ce mouvement car il y a un ancrage populaire avec des ressentis réels de leurs parts, qu'il ne faut pas ignorer.* »
- Sur le fond, M. le Président de la République, dans son discours d'ouverture au Congrès, a rappelé le rôle essentiel des maires durant ce mouvement.
- L'AMF 15 note cependant qu'à ce jour peu de réponses concrètes ont été faites de la part du gouvernement.

Question : « Pensez-vous que les élections municipales 2020 seront « musclées » dans le Département » ?

- Pour Christian MONTIN : « *Les prochaines élections qui se tiendront les 15 et 22 mars mettent en évidence de vrai enjeux pour certains territoires. L'AMF 15 y contribuera dans une large mesure mais seulement d'un point de vue technique, avec aucune ingérence dans les débats. La force de l'AMF est la qualité de son pluralisme et sa représentativité avec une adhésion des 246 communes du département.*»